Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251210-2025_084-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-084

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Votants : 16

DATE DE CONVOCATION

20/11/2025

DATE D'AFFICHAGE

30 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 26 novembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 20 novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,

Mesdames Carol BERTHELOT, Cécile FLAGEUL, Josette GOSSELIN, Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Delphine ROBINAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Emmanuel BARRÉ par Jean-René CARFANTAN, Nicolas GROUAZEL par Jean-Charles LE BRETON.

Était absent excusé non représenté : néant

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN
Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 14 Pouvoirs : 2 Absents : 2 Votants : 16

A été nommée secrétaire de séance : Gilles CARFANTAN

DÉLIBÉRATION N°2025-084
FINANCES
ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que quatre titres impayés depuis plusieurs années existent sur le compte de la SGC de Dinan. Monsieur BETHOUX, Responsable du SGC de Dinan, sollicite la commune afin d'admettre en non-valeur ces taxes ou produits irrécouvrables pour différents motifs.

Monsieur le Maire propose d'annuler 4 titres de recette pour un montant total de 25,10 €pour les raisons suivantes :

Titre de recette	Nom du débiteur	Montant	Raison de non-recouvrement
2022-Garderie/Cantine	BERTRAND Gildas	0,60€	RAR inférieur au seuil de poursuite
2023-Garderie/Cantine	FONTAINE Fredy	10,80 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
2023-Garderie/Cantine	HUCHET Cyril	3,70 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
2023- Autres produits	ROUX Séverine	10,00 €	RAR inférieur au seuil de poursuite

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'annuler les titres de recette impayés précités,

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251210-2025_084-DE

INSCRIT ces pertes au compte 6541 « créances admises en [illegible] commune 2025.

Fait à Matignon, le 9 novembre 2025
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)